



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2021-06-29/16
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 29 JUIN 2021

•••

L'An deux mille vingt et un, le 29 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 juin 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARRETTE Christophe, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Aurélie LEMOINE, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur

Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Monsieur Alain DI GIOVANNI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Emmanuelle TREMEL a donné pouvoir à Madame Jocelyne NEANT, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Marianne PLAISANCE, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur BRULARD Thierry, Madame CASTELNAU Caroline, Monsieur CHAPLAIS Robert, Monsieur CONFAIS Stephane, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GUILLEN Philippe, Madame LE GOFF Hélène, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame LEMONNE Christine, Monsieur MAMMERI Rachid, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame SAVEL Frédérique,



Accusé de réception
027-200071454-20210629-16712-DE-1-1.
Date de télétransmission : 07/07/21.
Date de réception préfecture : 07/07/21.
Date d'affichage :
01/07/21.



ENERGIE

Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 Approbation

I – CONTEXTE

Les enjeux climatiques et énergétiques ont amené de nombreuses collectivités à se lancer dans une démarche d'adaptation du territoire au changement climatique qui se décline en réduction de la vulnérabilité du territoire, diminution de la consommation d'énergie, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, substitution énergétique, réduction de Gaz à Effet de Serre (GES). Depuis plusieurs années Evreux Portes de Normandie s'est engagé dans diverses actions relevant de cette thématique.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte notamment codifiée à l'article L229-26 du Code de l'Environnement, précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants, comme Evreux Portes de Normandie, sont tenus d'élaborer un PCAET.

II – RAPPEL DES ETAPES D'ELABORATION DU PCAET EPN

Le Conseil Communautaire, par délibération du 19 décembre 2017, a lancé la réalisation de son PCAET. Le Bureau Communautaire, par délégation du Conseil Communautaire, en date du 16 octobre 2018 a établi les modalités d'élaboration et de concertation du document.

Dès le début de sa construction les élus ont souhaité associer les habitants et acteurs du territoire à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions. A l'issue des travaux, le Conseil Communautaire a arrêté le projet le 17 décembre 2019 et l'a transmis au Préfet de Région Normandie, au Président de la Région Normandie ainsi qu'à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE Normandie).

Les avis reçus ont été portés à la connaissance du public avec le projet PCAET au cours d'une consultation publique qui s'est tenue du 17 décembre au 07 février 2021, afin de recueillir les avis de la population et des acteurs.

Le dossier de consultation a été mis à disposition par voie électronique sur le site internet d'EPN mais également au format papier au siège d'EPN. Les avis du public pouvaient être émis directement sur le site Web, le registre de consultation, par courriel ou par courrier postal.

III – AVIS RECUS ET MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET DE PCAET

Le PCAET arrêté a été transmis le 26 mai 2020 aux Personnes Publiques susvisées.

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte codifiée aux articles L 122-4, R229-53 à R229-55 du Code de l'Environnement, et à l'article R 104-25 du Code de l'Urbanisme : le Préfet de Région et la Région Normandie disposaient de deux mois, la MRAE de trois mois, pour émettre un avis sur le document.

Toutefois, EPN a pris en considération la situation sanitaire actuelle et les difficultés internes pouvant être rencontrées par ces personnes publiques, en leur laissant un délai conséquent pour qu'elles puissent émettre leur avis. En effet entre la date de saisine 26 mai 2020 et le début de l'enquête publique 17 décembre 2020, 6 mois se déroulés.

- La Préfecture de la région Normandie a rendu un avis le 07 août 2020, sur le projet de PCAET et l'Evaluation Environnementale Stratégique qui lui est associée
La Préfecture souligne que ce projet de PCAET est globalement bien construit et lisible par tous, avec des fiches-actions pertinentes et opérationnelles. La Préfecture formule toutefois

plusieurs recommandations portant sur le diagnostic et la stratégie, ou encore sur l'articulation du PCAET avec le Plan de Protection de l'Atmosphère

- Le Président de la Région Normandie n'a pas émis d'avis sur le PCAET
- L'Autorité Environnementale, ne s'étant pas prononcée dans les délais impartis, son avis est réputé sans observations.

A l'issue de la consultation du public, 26 contributions ont été reçues.

- Les principales remarques portent particulièrement sur le programme d'actions notamment les thématiques : artificialisation des sols, consommation d'énergie et émissions GES, énergies renouvelables, mobilités sobres, alimentation et circuits courts, participation citoyenne...

L'ensemble des observations, contenu ou reçu dans les avis pendant la consultation du public, a fait l'objet d'un examen détaillé.

Un certain nombre de modifications ont été apportées au document sans remettre en cause son équilibre général afin de répondre aux remarques émises par la Préfecture de Région et les citoyens.

IV – CONCLUSION

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'apporter les modifications au projet telles que présentées aux Mémoires en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées et aux avis formulés par le public, annexés à la présente délibération.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L2121-29, L. 2224-34 et L5211-1 ;

Vu le code de l'Environnement, notamment les articles L123-19, L 229-26, R. 229-51 et suivants,

Vu le SRADDET ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 15 du 19 décembre 2017 relative au lancement du PCAET EPN ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° 01 du 16 octobre 2018 relative aux modalités d'élaboration et de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 23 du 17 décembre 2019 relatives à l'Arrêt du Projet PCAET EPN ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Vu les observations formulées par le public ;

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Rapport recueillant les modifications au projet
- **APPROUVER** le Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

Avis favorable de la commission Attractivité économique (01/06/21)

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND